

Feuilles de *Baccharis halimifolia*



Contacts

Mairie de La Trinité-sur-Mer

Sophie LECANUET

Adjointe au maire en charge du développement durable et de l'environnement

slecanuet@latrinitesurmer.fr

Emilie BOUYER

Réalisation du flyer et des photos

Stagiaire à la mairie de La Trinité-sur-Mer

Etudiante en BTS Gestion et Protection de la Nature (GPN)

Associations à contacter

La VIGIE

Association trinitaine de l'environnement

06 34 21 31 43

www.lavigie-latrinitesurmer.fr

Collectif anti-Baccharis

Association de lutte contre le *Baccharis halimifolia*

collectif-anti-baccharis.org

daniellasne@orange.fr

*Association à contacter pour plus de renseignements sur le baccharrache et le sel comme moyen de lutte (voir dans les articles récents sur le site internet)



Lutte contre la prolifération des espèces végétales exotiques et envahissantes

Baccharis

Enjeux

Méthode



Le *Baccharis halimifolia*,

Le *Baccharis halimifolia* est une plante originaire d'Amérique du Nord. Il peut mesurer entre 1 et 6 mètres de haut. Les feuilles sont d'un vert clair vif. La partie supérieure de la feuille est dentée.

Les pieds mâles et femelles sont distincts. Les fleurs femelles produisent une quantité extrêmement importante de graines, un plant femelle peut reproduire jusqu'à un million de graines par an.

La floraison a lieu à la fin de l'été et la fructification en automne. La durée de vie du *Baccharis* est d'une cinquantaine d'années.



une espèce exotique et envahissante

Le *Baccharis* forme des fourrés denses et étendus dans les zones humides et milieux perturbés. Il est capable de s'adapter sur des milieux plus secs.

Ses feuilles et son bois sécrètent une sève facilement inflammable, c'est un excellent combustible qui augmente le risque d'incendie dans les friches. Toxique pour certains animaux, il dispose aussi d'un fort pouvoir allergisant.

De nature très compétitive, ce végétal entraîne la disparition de la faune et de la flore locales ; il diminue la richesse spécifique.

En Europe cette espèce est inscrite sur la liste du 13 juillet 2016 des espèces exotiques envahissantes préoccupantes pour l'Union. Sa diffusion, sa vente et sa libération dans l'environnement sont interdites.



à éliminer.

L'intervention se fait avant le mois d'octobre pour éviter que les graines ne se dispersent. Il est important de surveiller régulièrement l'espace arraché pour vérifier qu'il n'y ait pas de rejet.

Méthodes :

- arrachage manuel régulier des plants et des rejets ;
- utiliser un levier pour déraciner le plant ; utiliser un baccharrache* (voir photo) ;
- taille régulière avant la floraison uniquement si l'arrachage n'est pas possible ;
- tronçonner la souche du plant au ras du sol et mettre du sel pour le dévitaliser* (nécessite une autorisation d'utilisation) ;
- ne pas utiliser de traitements chimiques tels que les herbicides.